



**GÉOMÈTRE-EXPERT**

GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

# Cabinet Dominique BELLANGER

Géomètre Expert Foncier DPLG

Diagnosticteur immobilier

73 Rue de la Gare - B.P. 90195 - 61104 FLERS

Tél. 02 33 64 80 87 - Email : flers@cabinet-bellanger.fr

www.bellanger-geometre.fr

COUPON REÇU EN MAIN  
13 FEV. 2023  
CONDÉ-EN-NORMANDIE

Commune de CONDE EN NORMANDIE

Mme Martine ESNAULT

Place de l'Hôtel de Ville

Condé sur Noireau

14110 CONDE EN NORMANDIE

FLERS, le 10 février 2023

**Objet : Documents fonciers définitifs – Dossier n° 220809**

Madame,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les documents relatifs au dossier cité en référence :

- un plan de bornage à l'échelle 1/250ème mis à jour,
- une copie certifiée conforme du procès-verbal de bornage vous sera transmise dès signature de toutes les parties,
- le document d'arpentage avec les nouveaux numéros de cadastre,

Pour information, mes honoraires ont été réglés par Mr PRUNIER, et les documents définitifs nécessaires à l'établissement de l'acte ont été transmis à Maître MARIE.

Vous remerciant de votre confiance,

Je vous prie d'agréer, Madame, mes sincères salutations.

Sébastien CORDIEZ

Géomètre-Expert

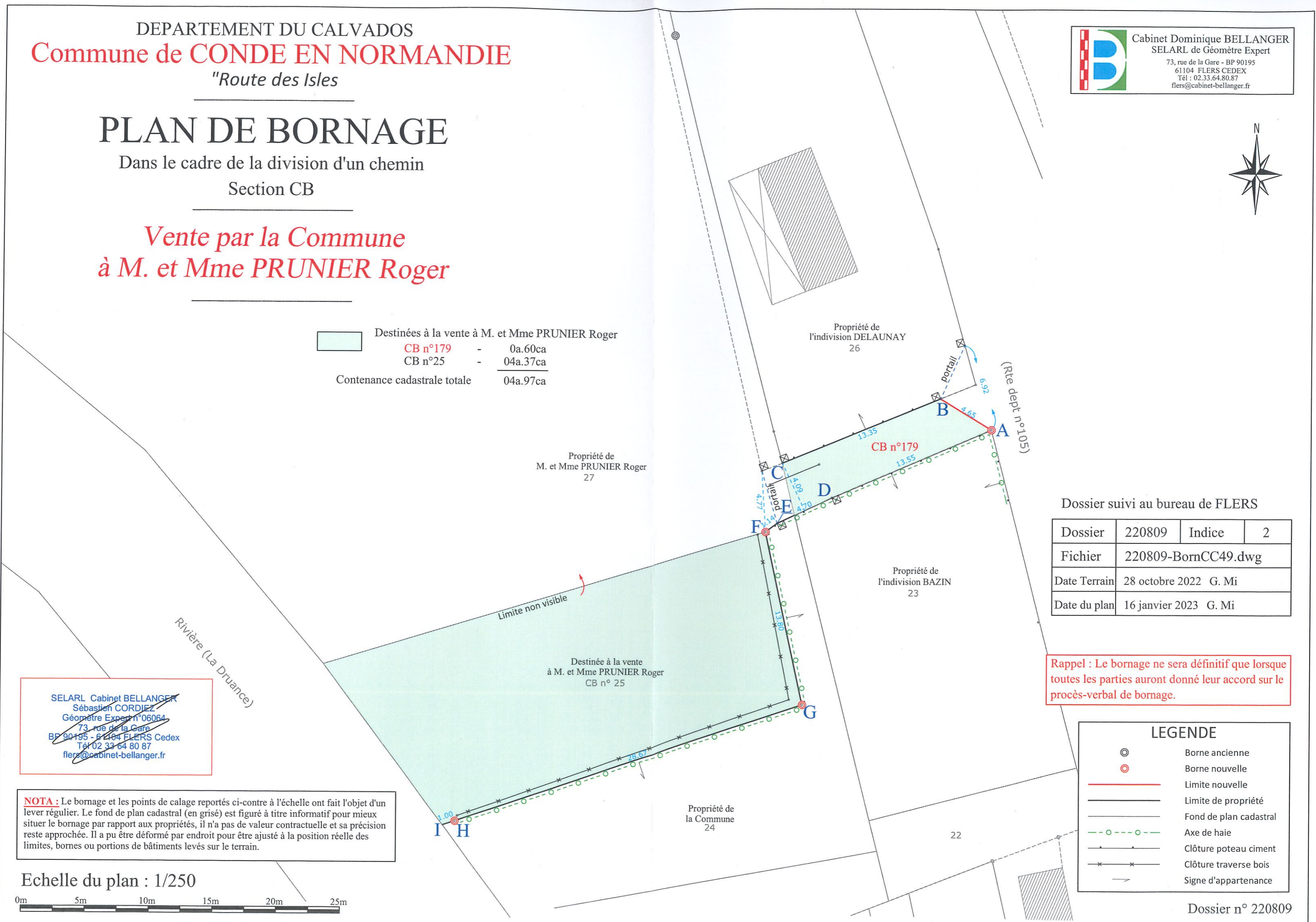
# PLAN DE BORNAGE

Dans le cadre de la division d'un chemin  
 Section CB

**Vente par la Commune  
 à M. et Mme PRUNIER Roger**

Destinées à la vente à M. et Mme PRUNIER Roger	
CB n°179	- 0a.60ca
CB n°25	- 04a.37ca
Contenance cadastrale totale 04a.97ca	

**Cabinet Dominique BELLANGER**  
 SELARL de Géomètre Expert  
 73, rue de la Gare - BP 90195  
 61104 FLERS CEDEX  
 Tél : 02.33.64.80.87  
 flers@cabinet-bellanger.fr



Dossier suivi au bureau de FLERS

Dossier	220809	Indice	2
Fichier	220809-BornCC49.dwg		
Date Terrain	28 octobre 2022 G. Mi		
Date du plan	16 janvier 2023 G. Mi		

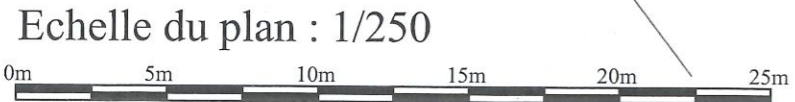
**Rappel : Le bornage ne sera définitif que lorsque toutes les parties auront donné leur accord sur le procès-verbal de bornage.**

SELARL Cabinet BELLANGER  
 Sébastien CORDIEZ  
 Géomètre Expert n°06064  
 73, rue de la Gare  
 BP 90195 - 61104 FLERS Cedex  
 Tél 02 33 64 80 87  
 flers@cabinet-bellanger.fr

**NOTA :** Le bornage et les points de calage reportés ci-contre à l'échelle ont fait l'objet d'un lever régulier. Le fond de plan cadastral (en grisé) est figuré à titre informatif pour mieux situer le bornage par rapport aux propriétés, il n'a pas de valeur contractuelle et sa précision reste approchée. Il a pu être déformé par endroit pour être ajusté à la position réelle des limites, bornes ou portions de bâtiments levés sur le terrain.

**LEGENDE**

	Borne ancienne
	Borne nouvelle
	Limite nouvelle
	Limite de propriété
	Fond de plan cadastral
	Axe de haie
	Clôture poteau ciment
	Clôture traverse bois
	Signe d'appartenance



Commune :  
CONDE-EN-NORMANDIE (174)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : CB  
Feuille(s) : 000 CB 01  
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]  
  
Echelle d'origine : 1/2000  
Echelle d'édition : 1/250  
Date de l'édition : 24/01/2023  
Support numérique : -----

Numéro d'ordre du document  
d'arpentage : 1650 P  
Document vérifié et numéroté le 24/01/2023  
A Caen  
Par Dylan MAILLOT-PTGC-Caen  
Géomètre  
Signé

CERTIFICATION  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)  
a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou d'ornage, dont copie ci-jointe, dressé  
le ----- par ----- géomètre à -----.  
Les propriétaires désignent avoir pris connaissance des informations portées  
au dos de la mise 6463.  
A -----, le -----

D'après le document d'arpentage  
dressé  
Par CORDIEZ Sébastien (2)  
  
Réf. : 220809  
Le 16/01/2023

Caen Pôle de Topographie et de Gestion Cadastreale  
  
6, Place Gambetta  
B.P. 80540  
14048 Caen Cedex1  
Téléphone : 02.31.39.74.00  
  
ptgc.caen@dgfip.finances.gouv.fr

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

